



Transformer les pêcheries européennes – l’heure du changement

L’Union européenne (UE) pourrait promouvoir des pratiques de pêche durables en son sein comme à l’étranger. Mais c’est l’inverse qui se produit : la plupart des stocks de poissons de l’UE font l’objet d’une surpêche et le niveau des importations, combiné avec les activités de la flotte de l’UE bien au-delà des eaux européennes, fait que les impacts de sa mauvaise gestion touchent non seulement les communautés de pêche au sein de l’Union, mais également celles des pays extérieurs pour lesquels les produits de la mer constituent la source principale de nourriture et de revenu.

La réforme de 2012 de la Politique commune de la pêche (PCP) constitue l’occasion unique de mettre un terme à la surpêche et aux pratiques de pêche destructrices et d’instaurer une gestion juste et équitable de stocks de poissons sains. Si les responsables ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en place une réforme globale et en profondeur, cela ne fera qu’aggraver l’état des stocks, la dégradation des écosystèmes marins et la poursuite du déclin de l’industrie de la pêche. La Commission européenne elle-même a déclaré en 2009 dans son Livre vert qu’« un changement radical... est nécessaire pour inverser le cours des choses. »



niveau d’abondance les stocks de poissons doivent-ils être maintenus ? Quels sont les critères écologiques et sociaux dont il convient de tenir compte dans le cadre de l’attribution d’accès aux ressources de pêche ?). Ce volet devrait relever du Conseil et du Parlement.

- **Stade 2** : déterminer les ressources disponibles de poissons (quelle quantité de poisson peut-on pêcher ?). Ce volet devrait relever des organes scientifiques, en tenant compte des connaissances traditionnelles.
- **Stade 3** : déterminer la puissance de pêche et la typologie des activités de pêche (comment la pêche doit-elle se dérouler ?). Ce volet devrait relever des organes scientifiques et des organes de gestion.
- **Stade 4** : accorder un accès aux ressources (qui devrait être autorisé à pêcher, et où ?). Ce volet devrait se discuter à un niveau local et/ou régional et sur la base d’un ensemble de critères écologiques et sociaux définis au stade 1.

Intention politique

OCEAN2012 est une alliance d’organisations dédiées à la transformation des pêcheries européennes. Elle propose pour la gestion de la pêche dans les eaux communautaires et pour la flotte européenne en général une approche radicalement nouvelle basée sur des principes. OCEAN2012 s’engage à développer une Politique commune de la pêche qui :

- établisse la durabilité écologique comme un principe fondamental sans lequel la durabilité économique et sociale ne peut être obtenue ;
- garantisse que les décisions soient prises aux niveaux les plus appropriés, avec la participation effective de toutes les parties intéressées ;
- établisse des quotas de pêche durables aux niveaux communautaire et régional ;
- conditionne l’accès aux ressources de pêche à des critères écologiques et sociaux ; et
- garantisse que les fonds publics soient uniquement utilisés pour le bien public et pour réduire les impacts sociaux liés à la transition vers une politique de pêche durable.

Qui doit être autorisé à pêcher quoi, où, comment et quand ?

Les réponses à ces questions fondamentales constituent les bases des changements que nous suggérons dans le cadre de la réforme de la PCP. OCEAN2012 propose différents stades hiérarchiques dans le processus de prise de décision :

- **Stade 1** : établir des objectifs globaux à long terme (à quel

OCEAN2012 a préparé cinq documents d’information qui font le point sur les principaux domaines de changement et qui reflètent les étapes que nous préconisons dans le cadre du processus de réforme :

Document d’information 2 : Préserver l’environnement – pour le bien des populations

L’objectif principal de la PCP réformée en 2012 doit être d’assurer des pêcheries durables du point de vue environnemental et social dans les eaux de la Communauté et partout où les flottes de l’UE sont actives. Les objectifs environnementaux doivent avoir la priorité de manière à ce que les objectifs sociaux et économiques puissent être atteints sur le long terme. Prendre des mesures maintenant pour restaurer des écosystèmes marins sains peut impliquer des coûts sociaux et économiques à court terme. Ne pas le faire mettrait en péril la durabilité des ressources et l’avenir du secteur tout entier. Il convient dès lors d’asseoir toute PCP future sur l’approche de précaution (telle que définie par la directive-cadre de l’UE sur la stratégie pour le milieu marin). En outre, OCEAN2012 propose que l’outil de gestion actuel pour les pêcheries, le Rendement maximum durable (RMD), soit uniquement utilisé comme un objectif intermédiaire, avec des objectifs de gestion de la pêche plus prudents pour garantir des stocks abondants à long terme.

Document d'information 3 : Assurer une bonne gouvernance

Si la PCP n'a pas atteint ses objectifs, c'est sans doute en grande partie à cause de la manière dont sont prises les décisions. Aujourd'hui, même les mesures de gestion très détaillées sont prises aux niveaux politiques les plus élevés, le Conseil des ministres et le Parlement européen. Ces deux organes sont largement motivés par des intérêts économiques à court terme, souvent nationaux ou régionaux. Pour garantir une pêche durable à long terme, OCEAN2012 propose que le Conseil des ministres et le Parlement européen se concentrent sur la vision globale et les objectifs de la PCP et confient les détails de sa mise en application à des organes plus appropriés tels que la Commission, les États membres ou des organismes de gestion décentralisée. Nous insistons fortement pour que les conseils scientifiques relatifs aux limites de pêche qui ont été entérinés par le Conseil et qui sont actuellement dépassés chaque année de 50 pour cent en moyenne, soient pris en compte. Une bonne gestion implique également la transparence, une forte implication des parties intéressées, l'accès du public aux données sur les captures et les activités des flottes, ainsi qu'une solide évaluation des mécanismes de conformité.

Document d'information 4 : Attribuer des accès prioritaires à la pêche responsable

Le régime actuel d'attribution des quotas (principe de stabilité relative) s'est soldé par la surpêche. Dans la nouvelle PCP, l'accès aux ressources de pêche devrait être basé sur des critères environnementaux et sociaux qui favorisent des engins et des pratiques de pêche moins destructifs, un plus grand respect de la loi, une faible consommation de carburant, un plus grand nombre d'emplois, de bonnes conditions de travail et des produits de haute qualité. Ces critères créeraient une concurrence positive entre les pêcheurs et ceux qui utiliseraient les méthodes les plus durables du point de vue environnemental et social se verraient octroyer un accès prioritaire aux zones de pêche. À long terme, une telle approche transformerait la pêche européenne. Les décisions sur l'octroi de l'accès aux pêcheries pourraient être fortement décentralisées et pourraient être prises sur la base d'une approche écosystémique, régionale ou locale, en fonction des pêcheries et des stocks de poissons concernés. Les communautés locales de pêcheurs dans une zone donnée qui satisfont à ces critères d'accès se verraient accorder un accès prioritaire. Les entreprises de pêche qui viennent de l'extérieur de la zone et qui remplissent ces critères pourraient également demander l'accès à ces zones.

Document d'information 5 : Adapter les capacités aux ressources disponibles

Le niveau exact de surcapacité de la flotte de l'UE est inconnu mais, dans certains cas on estime qu'il est deux à trois fois supérieur aux niveaux viables. Il est primordial que la capacité

de pêche s'adapte aux possibilités de capture et aux efforts de pêche pour garantir la viabilité économique des pêcheries et empêcher la prolifération de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que de la pêche inefficace. La surcapacité n'est pas seulement un problème de « taille », c'est aussi un problème qualitatif ; tout comme des engins et des pratiques de pêche différents ont des impacts différents sur l'environnement marin, des exigences différentes en matière de consommation de carburant, fournissent des qualités de poissons différentes et ont ainsi des impacts sociaux différents. OCEAN2012 recommande que l'on établisse, pour chaque pêcherie plutôt que pour chaque État membre comme c'est le cas actuellement, des objectifs de réduction basés sur des aspects quantitatifs autant que qualitatifs, indépendamment des intérêts nationaux et fournis par l'intermédiaire d'instruments et de compétences pertinents avec des limites contraignantes sur le plan légal et au niveau des délais de manière à adapter la puissance de pêche aux ressources disponibles par zone et à obtenir une flotte de pêche durable le plus rapidement possible. La puissance de pêche par pêcherie doit également être réévaluée régulièrement de manière à l'adapter là où cela est nécessaire aux estimations de stocks les plus récentes.

Document d'information 6 : Subventions : des fonds publics pour des services publics

Plusieurs tentatives visant à réformer le système de subventions de l'UE ne sont pas parvenues à renverser la situation et des bateaux trop nombreux ou trop puissants continuent à chasser des stocks de poissons trop peu importants. La nouvelle PCP doit constituer un tournant fondamental en matière de priorités d'octroi de subsides en insistant sur le fait que l'argent public doit être utilisé pour protéger un bien public, à savoir les stocks de poissons de l'UE. Les subventions et autres instruments financiers accordés de manière discrétionnaire par les États membres devraient faciliter la transition vers des pêcheries durables sur le plan environnemental et social. Ils devraient également encourager l'élimination des capacités de pêche qui ne respectent pas les critères mentionnés plus haut et qui dépassent les quantités permises. Aucune aide financière ne devrait être accordée aux programmes qui maintiennent ou augmentent ces capacités.

La PCP – Un modèle mondial

OCEAN2012 est convaincue que la réalisation des objectifs de cette réforme contribuerait à créer une pêche européenne durable qui bénéficierait à long terme à l'environnement marin, à ses stocks de poissons et aux communautés qui en dépendent. Si elle est formulée et mise en application comme expliqué ci-dessus, la politique européenne de la pêche pourrait devenir un modèle mondial et avoir une influence considérable et positive sur la gestion de la pêche à travers le monde.

OCEAN2012 est une alliance d'organisations dédiée à la transformation de la Politique Européenne de la Pêche, visant à stopper la surpêche, mettre fin aux pratiques de pêche destructives et assurer une utilisation juste et équitable de ressources halieutiques en bonne santé.

OCEAN2012 a été initiée et est coordonnée par Pew Environment Group, la section dévolue à la conservation de Pew Charitable Trusts, une organisation nongouvernementale dont le but est de mettre un terme à la surpêche dans les océans du monde.

Les membres fondateurs d'OCEAN2012 sont la Coalition pour des accords de pêche équitables, Fisheries Secretariat, **nef** (new economics foundation), Pew Environment Group et Seas at Risk.